

## Insertion socio-économique de jeunes québécois admis au Canada durant l'enfance en tant que réfugiés

Charles Fleury et Sylvain Luc

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/13573>

ISSN : 2262-3353

### Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2022

Pagination : 43-52

ISBN : 978-2-919040-60-5

ISSN : 1142-852X

### Référence électronique

Charles Fleury et Sylvain Luc, « Insertion socio-économique de jeunes québécois admis au Canada durant l'enfance en tant que réfugiés », *Hommes & migrations* [En ligne], 1336 | 2022, mis en ligne le 01 janvier 2024, consulté le 11 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/13573> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.13573>

---

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

# Insertion socio-économique de jeunes québécois admis au Canada durant l'enfance en tant que réfugiés

**Charles Fleury et Sylvain Luc,**

professeurs agrégés, département des relations industrielles, Université Laval.

L'étude de la scolarisation et de l'insertion économique des jeunes québécois admis comme réfugiés durant l'enfance révèle des spécificités par rapport aux jeunes natifs et aux autres jeunes issus de l'immigration. Bien qu'un peu plus scolarisés que les jeunes natifs, ils pâtissent d'un risque de chômage accru et d'un revenu d'emploi moins élevé. Toutefois, l'origine de ces inégalités réside moins dans leur statut de réfugiés que dans leur appartenance à certaines minorités racisées. Ainsi, leur trajectoire dans l'emploi contribue à mettre au jour certaines formes de discriminations sur le marché du travail québécois.

**E**ntre 1982 et 2017, le Québec a admis plus de 200 000 réfugiés. Ceux-ci représentent près de 16 % de l'ensemble des immigrants admis au Québec au cours de cette période. Parmi ces réfugiés, plus du quart étaient âgés de moins de 15 ans et ont été scolarisés au moins en partie au Québec. C'est davantage que dans les autres catégories d'immigrants. Malgré l'importance de la migration juvénile chez les réfugiés, nous avons très peu d'éléments sur leur parcours d'insertion socio-économique à l'âge adulte. Cet article a pour objectif d'examiner quelques indicateurs sur l'insertion socio-économique des jeunes québécois âgés de 25 à 34 ans et ayant immigré au Canada avant l'âge de 10 ans en tant que réfugiés. S'appuyant sur les données du recensement canadien de 2016, il s'agira de savoir dans quelle mesure leur niveau de scolarité, leur activité sur le marché du travail et leur revenu d'emploi diffèrent de ceux des autres jeunes québécois, issus ou non de l'immigration.

## ***L'insertion économique des immigrants au Québec***

Les travaux portant sur l'insertion économique des immigrants arrivés au Québec depuis les années 1990 soulignent de manière unanime leurs difficultés d'insertion au cours des premières années suivant leur installation<sup>1</sup>. Ces difficultés se traduisent par des taux de chômage plus élevés et des revenus d'emploi

1. Jean Renaud, Victor Piché, Jean-François Godin, « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », in *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 1, 2003, pp. 165-184 ; Brahim Boudarbat, Pouya Ebrahimi, « L'intégration économique des jeunes issus de l'immigration au Québec et au Canada », in *Cahiers québécois de démographie*, vol. 45, n° 2, 2016, pp. 121-144 ; Charles Fleury, Danièle Bélanger, Victor Piché, « Le temps n'explique pas tout : l'effet discriminatoire de l'origine nationale sur l'intégration économique à Montréal », in Aline Lechaume, Charles Fleury, Claudiat Prévost (dir.), *Les diversités en emploi. Perspectives et enjeux au Québec et au Canada*, Québec, Presses de l'université Laval, 2022.

inférieurs à ceux des natifs, et ce en dépit d'un niveau de scolarité globalement supérieur aux personnes nées au Québec. En outre, les immigrants sont surreprésentés dans certains secteurs d'activité et sont plus susceptibles d'occuper un emploi pour lequel ils sont surqualifiés<sup>2</sup>.

Plusieurs facteurs ont été identifiés pour expliquer cette situation. Parmi eux, soulignons la non-reconnaissance de l'expérience et des diplômes acquis à l'étranger, la faiblesse des réseaux sociaux, la moindre connaissance du marché du travail, ainsi qu'une moins grande aisance avec les langues officielles, notamment l'anglais<sup>3</sup>. Des travaux ont toutefois montré que ces difficultés tendaient à s'estomper avec la durée de l'établissement, le temps passé au Canada et les stratégies déployées par les immigrants finissant par produire leurs effets<sup>4</sup>. Néanmoins, même après dix ans, certains groupes d'immigrants connaissent toujours des difficultés. C'est le cas des minorités racisées, c'est-à-dire « les minorités issues, ou dont les ancêtres sont issus, de sociétés anciennement colonisées ou marquées par l'esclavage<sup>5</sup> ». Ces plus grandes difficultés laissent penser à l'existence d'une forme de discrimination sur le marché du travail. À cet égard, des travaux réalisés au moyen de CV fictifs ont démontré l'existence d'une discrimination à l'embauche<sup>6</sup>.

Les difficultés d'insertion professionnelle seraient particulièrement vives chez les réfugiés<sup>7</sup>. Cette situation s'expliquerait par le fait qu'en plus de rencontrer les mêmes obstacles que les autres immigrants, les réfugiés feraient face à des enjeux supplémentaires liés à leur parcours pré-migratoire, migratoire et post-migratoire. Comparativement aux autres immigrants, et en particulier aux immigrants économiques sélectionnés sur la base de leur potentiel d'insertion économique, les réfugiés sont non seulement globalement moins scolarisés, mais ont également une moindre connaissance des langues officielles à leur arrivée au Canada<sup>8</sup>. En outre, certains d'entre eux vivent avec des traumatismes liés à leur expérience vécue avant et durant l'exil<sup>9</sup>.

On peut penser que les difficultés d'insertion économique sont moindres pour les réfugiés qui ont immigré au Québec durant l'enfance et qui ont été scolarisés, entièrement ou en partie, dans le système d'éducation québécois. Non seulement, ces derniers sont susceptibles d'avoir appris les deux langues officielles, mais ils ont obtenu des diplômes et acquis une expérience professionnelle au Québec, en plus d'y avoir développé des réseaux sociaux. Les travaux

de Boudarbat et Ebrahimi<sup>10</sup> sur la deuxième génération d'immigrants semblent aller dans ce sens, bien qu'ils notent certains désavantages comparativement aux enfants de parents nés au Canada. À notre connaissance, aucune étude ne s'est toutefois intéressée à la situation des jeunes québécois admis comme réfugiés durant l'enfance, lesquels, tout en partageant plusieurs caractéristiques avec les autres immigrants, n'en présentent pas moins des spécificités, liées notamment au contexte de leur migration et aux caractéristiques de leurs parents.

## L'école québécoise et l'égalité des chances

Parmi les trois grands principes d'action qui guident l'école québécoise, figure celui de l'égalité des chances, posé dans les années 1960 et renouvelé lors des États généraux sur l'éducation en 1995-1996<sup>11</sup>.

2. Maude Boulet, Brahim Boudarbat, « Qualité de l'emploi et santé mentale des travailleurs au Québec : une comparaison entre les immigrants et les natifs », in *Canadian Public Policy*, vol. 41, s. 2, 2015, pp. 53-60 ; Jean-Marc Malambwe, « Les immigrants du Québec : participation au marché du travail et qualité de l'emploi », in *Canadian Ethnic Studies*, vol. 49, n° 2, 2017, pp. 33-52.
3. Kamel Béji, Anaïs Pellerin, « Intégration socioprofessionnelle des immigrants récents au Québec : le rôle de l'information et des réseaux sociaux », in *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 65, n° 4, 2010, pp. 562-583 ; Jean-Michel Cousineau, Brahim Boudarbat, « La situation économique des immigrants au Québec », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 64, n° 2, 2009, pp. 230-249.
4. Jean Renaud, Victor Piché, Jean-François Godin, *op. cit.* ; Charles Fleury, Danièle Bélanger, Victor Piché, *op. cit.*
5. Paul Eid, « Les inégalités "ethnoraciales" dans l'accès à l'emploi à Montréal : le poids de la discrimination », in *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, 2012, p. 416.
6. *Ibid.*
7. Lori Wilkinson, « The labour market experiences of refugees in Canada », in Annette Korntheuer, Paul Pritchard, Débora B. Maehler (dir.), *Structural Context of Refugee Integration in Canada and Germany*, Cologne, Gesis/Leibniz Institute for the Social Sciences, 2017, pp. 93-98 ; Li Xue, *Initial Labour Market Outcomes : A Comprehensive Look at the Employment Experience of Recent Immigrant during the First Four Years in Canada*, Ottawa, Citizenship and Immigration Canada, 2008.
8. Jennifer Hyndman, *Synthèse de la recherche sur les réfugiés de 2009 à 2013*, Rapport final présenté à Citoyenneté et immigration Canada, Toronto, Ceris, 2014.
9. Marie-Pier Joly, « The employment and occupational status of migrants from countries experiencing armed conflict », in *Journal of International Migration and Integration*, vol. 20, n° 4, 2019, pp. 1071-1095.
10. Brahim Boudarbat, Pouya Ebrahimi, *op. cit.*
11. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Québec, MEQ, 1998.

Selon ce principe, « l'école a l'obligation de remplir sa mission auprès de l'ensemble des élèves qui lui sont confiés, quelles que soient leurs caractéristiques<sup>12</sup> ». Cette obligation implique l'accessibilité aux services éducatifs et la mise en place de moyens particuliers et de mesures compensatoires pour les élèves qui en ont besoin.

Malgré ce principe, et nonobstant les progrès réalisés à ce propos depuis le début des années 1960, l'école québécoise demeure inégalitaire. Non seulement, le Québec figure parmi les provinces où les chances qu'un élève défavorisé fréquente une école défavorisée sont les plus élevées<sup>13</sup>, mais l'école secondaire, constituée d'un réseau semi-privé subventionné par le gouvernement provincial, d'un réseau public sélectif et d'un réseau public ordinaire, maintient, voire renforce, ces inégalités<sup>14</sup>. S'intéressant à la probabilité d'accéder aux études postsecondaires, Kamanzi a d'ailleurs montré que les chances de fréquenter un établissement privé ou public avec un programme enrichi sont fortement corrélées à l'origine sociale de l'élève<sup>15</sup>. Or il a également montré que les élèves fréquentant un établissement privé ou public avec programmes enrichis accèdent aux études postsecondaires dans une proportion nettement plus élevée que leurs pairs ayant seulement suivi des programmes réguliers dans un établissement public. Ce dernier effet s'observe même en tenant compte de l'origine sociale de l'élève. Notons que le réseau universitaire québécois est entièrement public.

On ne dispose pas de statistiques spécifiques sur les performances scolaires des réfugiés et leur accès aux études supérieures. Les études portant sur la scolarisation des immigrants au Canada révèlent toutefois que, de manière générale, les enfants d'immigrants (un ou deux parents nés à l'étranger) sont plus susceptibles de terminer des études postsecondaires que leurs homologues dont les deux parents sont nés au Canada<sup>16</sup>. Par exemple, parmi les enfants d'immigrants âgés de 13 à 17 ans en 2006, 43 % avaient obtenu un diplôme d'études universitaires dix ans plus tard, comparativement à seulement 29 % chez les personnes dont les deux parents sont nés au Canada<sup>17</sup>. Les jeunes originaires d'Asie de l'Est (67 %), d'Asie du Sud (56 %) et d'Afrique du Nord (52 %) se démarquent tout particulièrement<sup>18</sup>. Selon ces travaux, le succès scolaire serait d'autant plus grand que l'enfant a immigré jeune.

Certains groupes d'immigrants semblent toutefois rencontrer davantage de difficultés. Examinant le parcours scolaire d'élèves nés dans les Antilles ou

en Afrique, McAndrew *et al.*<sup>19</sup> observent des retards scolaires plus fréquents comparativement à l'ensemble des autres élèves. Ces retards seraient notamment liés au fait qu'ils sont souvent issus de milieux défavorisés. Plusieurs travaux font également état de difficultés spécifiques aux jeunes réfugiés dans leur parcours d'intégration scolaire. Selon Walter *et al.*<sup>20</sup>, les traumatismes vécus avant la migration et la discrimination vécue après la migration augmenteraient la probabilité de symptômes post-traumatiques et auraient une incidence négative sur le fonctionnement cognitif, comportemental et émotionnel des jeunes réfugiés. Tout en reconnaissant les effets délétères de ces expériences, Kirk *et al.*<sup>21</sup> soulignent néanmoins que les expériences de la guerre et de la violence n'entraînent pas inévitablement chez les enfants des prédispositions aux problèmes de santé mentale. La langue constitue également un enjeu. Alors que les jeunes réfugiés sont tenus d'être scolarisés en français à l'instar des autres immigrants, des classes d'accueil sont prévues pour leur permettre d'apprendre la langue. Des lacunes dans les services offerts sont toutefois

12. *Ibid.*, p. 6.

13. Mouvement L'école ensemble, *L'injuste système d'éducation québécois. L'équité du système d'éducation québécois comparée à celle des autres systèmes d'éducation provinciaux en vertu de données inédites de l'enquête PISA*, Mouvement L'école ensemble, 2019. URL : <https://www.ecoleensemble.com/rapport>.

14. Pierre Canisius Kamanzi, « Marché scolaire et reproduction des inégalités sociales au Québec », in *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 45, n° 3, 2019, pp. 140-165.

15. *Ibid.*

16. Martin Turcotte, *Résultats en éducation et sur le marché du travail des enfants issus de l'immigration selon leur régime d'origine*, Ottawa, Statistique Canada, 2019 ; Pierre Canisius Kamanzi, Nicolas Bastien, Pierre Doray, Marie-Odile Magnan, « Immigration et cheminements scolaires aux études supérieures au Canada : qui y va et quand ? Une analyse longitudinale à partir du modèle de risque proportionnel de Cox », in *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 46, n° 2, 2016, p. 225.

17. Martin Turcotte, *op. cit.*

18. *Ibid.*

19. Marie Mc Andrew, Jacques Ledent, Rachid Ait-Said, « L'école québécoise assure-t-elle l'égalité des chances ? Le cheminement scolaire des jeunes noirs au secondaire », in *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 1, 2006, pp. 123-148.

20. John Walker, Daniyal Zuberi, « School-aged syrian refugees resettling in Canada: Mitigating the effect of pre-migration trauma and post-migration discrimination on academic achievement and psychological well-being », in *Journal of International Migration and Integration*, vol. 21, n° 2, 2020, pp. 397-411.

21. Jackie Kirk, *Les enfants touchés par la guerre dans les écoles de Montréal*, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal, 2002.

observées: manque de locaux, ressources insuffisantes, offre de services inégale d'une région à l'autre, etc.<sup>22</sup>. En outre, certaines études témoignent des difficultés rencontrées par les jeunes réfugiés dont les parents parlent peu ou pas le français, qui ne peuvent bénéficier d'un soutien parental dans leur parcours scolaire et qui doivent parfois servir d'interprètes à leurs parents<sup>23</sup>.

### **Méthodologie et présentation de la population étudiée**

L'analyse s'appuie sur l'exploitation des données détaillées du questionnaire long du recensement canadien de 2016<sup>24</sup>, seules données disponibles permettant de comparer les jeunes admis en tant que réfugiés aux jeunes natifs et aux autres jeunes issus de l'immigration. La population étudiée est constituée des personnes qui, au moment du recensement, 1) résidaient au Québec, 2) étaient âgés de 25 à 34 ans et 3) étaient nés au Canada ou y avaient immigré avant l'âge de 10 ans. Pour les besoins de l'analyse, cette population est répartie en quatre groupes, selon le statut migratoire et la catégorie d'immigration: 1) les jeunes issus de l'immigration de refuge (appelés «jeunes réfugiés<sup>25</sup>» ci-dessous), 2) les jeunes issus de l'immigration économique, 3) les jeunes issus de l'immigration familiale et 4) les jeunes natifs.

Les jeunes réfugiés ont immigré au Canada dans le cadre du programme de réinstallation à partir de l'étranger ou du programme de demande d'asile au Canada. Ils peuvent avoir immigré seuls, avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille. Les jeunes issus de l'immigration économique sont des enfants accompagnateurs d'un parent qui a été admis au Canada dans le cadre d'un programme d'immigration économique. Ce parent a été sélectionné et admis au Canada sur la base de son potentiel d'insertion économique. Les jeunes issus de l'immigration familiale ont immigré au Canada dans le cadre du programme de regroupement familial. Ils peuvent avoir migré seuls ou avec d'autres membres de leur famille. Enfin, les jeunes natifs sont les personnes qui sont nées au Canada, sans égard au lieu de naissance des parents. L'échantillon utilisé pour les analyses compte un peu plus de 200 000 répondants, dont près de 1 % (1900) sont des jeunes issus de l'immigration de refuge.

Comme l'indique le tableau 1, les jeunes réfugiés et les autres jeunes immigrants ont immigré au Canada entre 1981 et 2001, mais majoritairement entre

1986 et 1995 (78 % d'entre eux). Ils résidaient tous dans la province de Québec en 2016, ce qui signifie que ceux qui ont quitté la province ou le pays sont exclus de l'étude. Cette précision est importante dans la mesure où une proportion importante d'immigrants quitte le Québec dans les premières années de leur arrivée. Ce phénomène est particulièrement important chez les immigrants économiques, mais moins chez les réfugiés<sup>26</sup>. En revanche, on observe une importante migration intraprovinciale chez ces derniers, en particulier chez ceux installés en région à leur arrivée<sup>27</sup>. Cette migration intraprovinciale se fait au profit de la métropole, Montréal. Ainsi, en 2016, près de 86 % des jeunes réfugiés habitaient la région de Montréal, une proportion similaire à celle des jeunes issus de l'immigration économique (88 %) et familiale (84 %), mais nettement supérieure à celle observée chez les jeunes natifs (47 %) (tableau 1). La majorité (95 %) des jeunes réfugiés qui résidaient à Montréal en 2016 y résidaient déjà en 2011, ce qui laisse croire que la migration vers

**22.** Garine Papazian-Zohrabian, Caterina Mamprin, Vanessa Lemire, Alyssa Turpin-Samson, Ghayda Hassan, Cécile Rousseau, Ray Aoun, « Le milieu scolaire québécois face aux défis de l'accueil des élèves réfugiés : quels enjeux pour la gouvernance scolaire et la formation des intervenants scolaires ? », in *Éducation et francophonie*, vol. 46, n° 2, 2018, pp. 208-229 ; Michelle Vatz Laaroussi, « Les réfugiés et l'accueil scolaire », in *Policy Options/Options politiques*, 19 mai 2016.

**23.** Jennifer Hyndman, *op. cit.* ; Fasal Kanouté, Justine Gosselin-Gagné, Rajae Guennouni Hassani, Christine Girard, « Points de vue d'élèves issus de l'immigration sur leur expérience socioscolaire en contexte montréalais défavorisé », in *Alterstice*, vol. 6, n° 1, 2016, pp. 13-25.

**24.** Le questionnaire long est administré à un échantillon de 25 % des ménages canadiens. Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement.

**25.** Bien qu'elle ne soit pas tout à fait juste, cette appellation a pour but d'alléger le texte.

**26.** Heather Dryburgh, Jason Hamel, « Immigrants in demand: Staying or leaving? », in *Canadian Social Trends*, n° 74, 2004, pp. 12-17 ; Dinu Miron, *Présence en 2015 des immigrants admis au Québec de 2004 à 2013*, Montréal, Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion, 2015.

**27.** Karen M. King, Bruce Newbold, « Internal migration of Canadian immigrants, 1993-2004: Evidence from the Survey of Labour and Income Dynamics », in *Canadian Studies in Population*, vol. 38, n° 1-2, 2011, pp. 1-18.

► Tableau 1 : Profil sociodémographique des jeunes de 25 à 34 ans nés au Canada ou y ayant immigré avant l'âge de 10 ans, par statut et catégorie migratoire, Québec, 2016

	Réfugiés	Immigrants économiques	Réunification familiale	Natifs
<b>Année d'immigration</b>				
1981-85	6,3	5,5	7,4	–
1996-90	38,3	29,2	39,3	–
1991-95	38,4	39,9	53,4	–
1996-01	17,1	15,3	9,9	–
<b>Région de naissance</b>				
Amérique centrale	15,5	2,9	8,4	–
Antilles et Bermudes	2,2	2,1	34,9	–
Amérique du Sud	9,1	5,3	7,6	–
Asie de l'Ouest/centrale et Moyen-Orient	14,8	27,9	6,4	–
Asie de l'Est	2,2	8,1	6,9	–
Asie du Sud-Est	14,6	4,6	5,0	–
Asie du Sud	7,8	1,8	7,3	–
Afrique de l'Ouest et du Sud	1,4	1,6	1,8	–
Afrique de l'Est	4,5	1,2	0,6	–
Afrique du Nord	3,2	13,7	2,6	–
Afrique centrale	2,7	1,0	0,9	–
Europe de l'Est	8,8	7,8	7,9	–
Europe du Sud	7,1	2,1	5,3	–
Autres régions	6,3	16,9	5,5	–
<b>Minorité racisée</b>				
Non minorité racisée	23,2	41,7	19,1	92,0
Arabe	8,4	26,1	5,7	0,4
Asiatique	29,7	19,1	20,2	1,8
Latino-américaine	24,9	6,7	17,9	0,6
Noire	10,8	4,5	35,0	2,2
Autre	2,9	2,0	2,1	3,1
<b>Région de résidence en 2016</b>				
Montréal	85,8	88,4	83,5	47,3
Québec	5,2	2,8	4,5	11,4
Gatineau	4,9	3,8	3,5	4,5
Sherbrooke/Trois-Rivières	1,7	1,3	1,9	4,9
Autres régions	2,4	3,8	6,6	31,9

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada 2016, exploitation du fichier de données détaillées, calculs des auteurs.

Montréal s'est effectuée rapidement dans leur parcours d'installation et qu'ils y ont été scolarisés au moins en partie.

L'analyse de la région de naissance des jeunes réfugiés témoigne des grandes vagues de migration de refuge au Québec et au Canada au cours des décennies 1980 et 1990 (tableau 1). Près de quatre jeunes réfugiés sur dix sont nés en Asie (39 %) et un

peu plus d'un sur quatre est né dans un pays d'Amérique latine (27 %). Les autres proviennent essentiellement d'Europe (18 %) et d'Afrique (12 %). Ce profil se distingue sensiblement de celui des immigrants issus de l'immigration économique et familiale et se reflète dans le profil de minorités visibles des jeunes réfugiés, lui aussi passablement différent de celui des natifs et des autres immigrants. On note en

effet une surreprésentation des Latino-Américains, des Asiatiques et, dans une moindre mesure, des Noirs et des Arabes chez les jeunes réfugiés, et une très nette sous-représentation de personnes n'appartenant pas à une minorité racisée<sup>28</sup>.

### **Connaissance des langues officielles et niveau de scolarité**

Parmi les obstacles à l'insertion économique des immigrants, la connaissance des langues officielles est souvent identifiée dans la littérature. Dans le cas des jeunes réfugiés, tout comme des autres jeunes immigrants, il semble que ce facteur ne puisse être avancé: 95 % connaissent le français, 91 % l'anglais et 86 % les deux langues (tableau 2). En raison de l'obligation d'être scolarisé en français, il n'est pas étonnant de constater que la proportion de jeunes réfugiés pouvant s'exprimer en français soit similaire à celles observées dans les autres groupes. Il est en revanche notable de constater un plus fort taux de bilinguisme chez les jeunes réfugiés, comparativement aux jeunes natifs et, dans une moindre mesure, aux jeunes issus de l'immigration familiale. Sur un marché du travail où la connaissance de l'anglais est de plus en plus valorisée, il s'agit certainement d'un avantage que les jeunes réfugiés peuvent faire valoir.

Sur le plan de la scolarisation, les jeunes réfugiés sont un peu plus scolarisés que les jeunes natifs et les jeunes issus de l'immigration familiale: 36 % ont obtenu un diplôme d'études universitaires (31 % des jeunes natifs et 27 % des jeunes issus de l'immigration familiale) et seulement 10 % ne disposent pas

d'un diplôme d'études secondaires (comparativement à 11 % et 12 %). Les jeunes réfugiés sont toutefois un peu moins scolarisés que les jeunes immigrants issus de l'immigration économique, lesquels détiennent un diplôme d'études universitaires dans une proportion de 53 %, alors que seulement 5 % ne disposent pas d'un diplôme d'études secondaires.

### **L'activité sur le marché du travail**

Les jeunes réfugiés présentent un taux d'emploi légèrement inférieur à celui des jeunes natifs et des jeunes issus de l'immigration économique (respectivement 78 % contre 84 % et 81 %) (tableau 3). Cette situation s'explique d'abord par une plus grande probabilité d'être en situation de chômage: 8 % des jeunes réfugiés étaient dans cette situation la semaine précédant le recensement, comparativement à 5 % des jeunes natifs et 6 % des jeunes issus de l'immigration économique. Elle s'explique ensuite par un taux global d'activité légèrement plus faible chez

**28.** À l'instar d'Eid, nous préférons le qualificatif « racisé » à celui de « visible » employé par Statistique Canada dans le recensement pour souligner le caractère socialement construit de la « race » et le fait que « celle-ci résulte d'un processus de catégorisation externe opérée par le groupe majoritaire », Paul Eid, *op. cit.*, p. 416. Dans le recensement, le concept de minorité visible correspond à la définition que l'on trouve dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Selon cette loi, les minorités visibles sont les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de « race blanche » ou qui n'ont pas la « peau blanche ». Ce statut est auto-déclaré dans le recensement. Pour plus de détails sur ce concept, voir : [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=DEC&Id=45152](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=45152).

► **Tableau 2 : Connaissance des langues officielles et niveau de scolarité des jeunes de 25 à 34 ans nés au Canada ou y ayant immigré avant l'âge de 10 ans, par statut et catégorie migratoire, Québec, 2016**

	Réfugiés	Immigrants économiques	Réunification familiale	Natifs
<b>Connaissance des langues officielles</b>				
Français	8,7	7,4	22,1	34,0
Anglais	5,1	4,6	3,6	2,2
Français et anglais	86,2	88,0	74,2	63,8
<b>Plus haut niveau de diplôme obtenu</b>				
Inférieur au diplôme d'études secondaires	10,1	5,4	12,1	11,1
Diplôme d'études secondaires	35,1	23,5	40,9	38,1
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires	19,2	18,1	20,1	20,2
Diplôme d'études universitaires	35,5	53,0	26,9	30,6

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada 2016, exploitation du fichier de données détaillées, calculs des auteurs.

► Tableau 3 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage et caractéristiques des emplois occupés des jeunes de 25 à 34 ans nés au Canada ou y ayant immigré avant l'âge de 10 ans, par statut et catégorie migratoire, Québec, 2016

	Réfugiés	Immigrants économiques	Réunification familiale	Natifs
<b>Activité</b>				
Taux d'activité	85,9	87,7	83,6	89,1
Taux d'emploi	77,6	81,4	76,2	83,9
Taux de chômage	8,3	6,4	7,5	5,2
<b>Statut d'emploi</b>				
Employé syndiqué	28,2	27,2	33,2	38,2
Employé non syndiqué	63,6	62,1	60	54
Travailleur autonome	8,2	10,7	6,8	7,8
<b>Secteur d'activité</b>				
Primaire/secondaire	11,8	10,7	10,1	20,5
Services production	35,6	35,8	30,5	23,7
Services consommation	29,4	28,8	28,7	26,1
Services gouvernementaux	23,2	24,6	30,7	29,8
<b>Niveau de compétence de l'emploi</b>				
A Gestionnaires	9,2	10,4	6,3	8,1
A Professionnels	24,1	33,7	19,8	23,4
B Collège ou formation d'apprenti	29,2	27,9	31,4	38,1
C Secondaire / formation d'emploi spécifique	29,6	22,3	32,6	22,3
D Formation en milieu de travail	7,8	5,7	9,9	8,1
<b>Heures de travail</b>				
Nombre d'heures moyen par semaine (heures)	36	37,4	35,9	37,7

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada 2016, exploitation du fichier de données détaillées, calculs des auteurs.

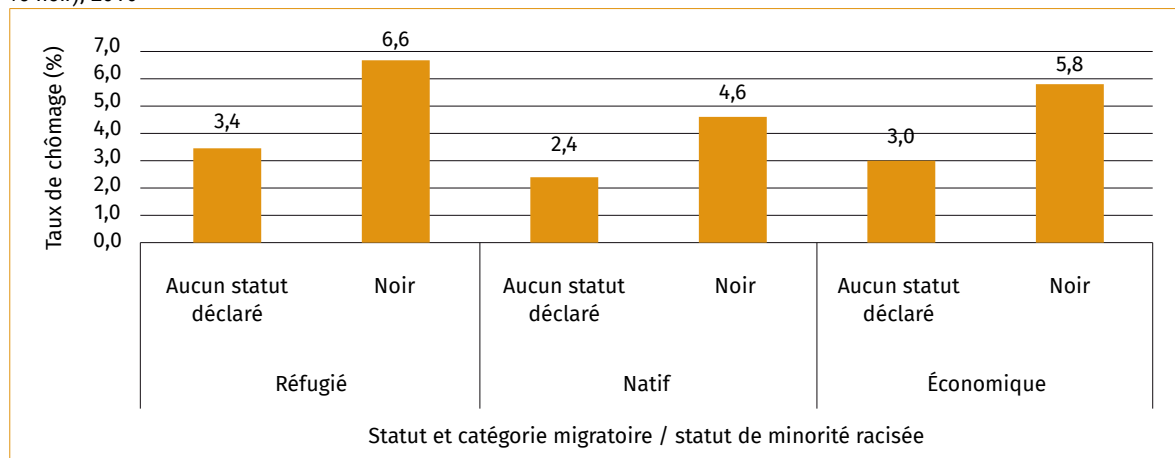
les jeunes réfugiés (respectivement 86 % contre 89 % et 88 %).

Afin de départager la part attribuable au statut migratoire des autres caractéristiques des jeunes réfugiés dans l'explication de leur taux de chômage plus élevé, nous avons procédé à une analyse multivariée de la probabilité d'être en chômage (régression logistique) en tenant compte, en plus du statut et de la catégorie migratoire, du statut de minorité racisée, de la connaissance des langues officielles, de la région de résidence et de la mobilité géographique au cours des cinq dernières années, de la présence de limitations d'activité, du niveau de scolarité, de l'âge à la migration, de la période de migration et de l'âge au moment du recensement. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les jeunes réfugiés étaient plus susceptibles d'être en chômage que les jeunes natifs et les jeunes issus de l'immigration économique une fois tous ces facteurs pris en compte.

L'analyse révèle que, chez les hommes comme chez les femmes, le plus grand risque de chômage chez les jeunes réfugiés semble moins attribuable à leur statut migratoire qu'à leur appartenance à une minorité racisée. De fait, lorsque l'on tient compte de ce statut, non seulement l'écart des taux de chômage entre les jeunes réfugiés et les jeunes natifs s'affaiblit sensiblement, passant de +81 % à +40 %, mais celui-ci demeure faible eu égard aux écarts de taux de chômage entre les jeunes déclarant un statut de minorité racisée et les jeunes n'en déclarant pas. Chez les jeunes Noirs, par exemple, le taux de chômage est près du double que celui des jeunes n'appartenant pas à une minorité racisée, et ce, peu importe le statut d'immigration (figure 1). En outre, aucune différence statistiquement significative n'apparaît entre les jeunes réfugiés et les jeunes issus de l'immigration économique une fois l'ensemble des caractéristiques des jeunes contrôlées.



► Figure 1 : Taux de chômage estimé pour un jeune de 30 ans, établi à Montréal depuis au moins 5 ans, bilingue, détenant un diplôme universitaire et sans limitation d'activité, selon le statut migratoire et le statut de minorité racisée (aucun statut vs noir), 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada 2016, exploitation du fichier de données détaillées, calculs des auteurs. Estimations provenant d'un modèle de régression logistique.

Les caractéristiques des emplois occupés par les jeunes réfugiés diffèrent sensiblement de celles des jeunes natifs et témoignent d'emplois de qualité moindre: ils sont non seulement moins susceptibles d'occuper un emploi syndiqué<sup>29</sup> (24 % contre 38 %), mais sont proportionnellement plus nombreux à être travailleur autonome (10 % contre 8 %) (tableau 3). Ils sont par ailleurs surreprésentés dans le secteur des services à la production (36 % contre 18 %) et, dans une moindre mesure, des services à la consommation (29 % contre 26 %). En revanche, on les retrouve moins dans les secteurs primaires et secondaires (12 % contre 21 %) et dans les services gouvernementaux (23 % contre 30 %). En outre, et malgré un taux de diplômés universitaires plus élevé que celui des jeunes natifs, les jeunes réfugiés sont surreprésentés dans les emplois exigeant un niveau de qualification égal ou inférieur au diplôme d'études secondaires (34 % contre 27 %). La moyenne des heures travaillées chaque semaine est par ailleurs légèrement inférieure à celle des jeunes natifs: 36 heures comparativement à 38 heures. Les caractéristiques des emplois occupés par les jeunes réfugiés s'apparentent à celles des autres jeunes issus de l'immigration, si ce n'est que ceux issus de l'immigration économique sont proportionnellement plus nombreux à occuper des emplois de gestion ou hautement qualifiés et travaillent une moyenne d'heures légèrement plus élevée, alors que ceux issus de la migration familiale sont un peu moins susceptibles d'occuper des emplois de gestion ou hautement qualifiés.

Parmi les jeunes réfugiés qui étaient en emploi la semaine précédant le recensement, la grande majorité (97 %) l'avaient également été l'année précédente. À ce titre, les jeunes réfugiés ne se distinguent pas des autres groupes de jeunes (96 à 98 %). Ces jeunes réfugiés occupés en 2015 ont travaillé en moyenne 44 semaines, soit un nombre semblable à celui observé chez les autres jeunes issus de l'immigration, mais légèrement inférieur à celui observé chez les jeunes natifs (45 semaines) (tableau 4). Ils ont gagné un revenu d'emploi moyen de 910 \$ par semaine, soit 90 \$ de moins que les jeunes natifs (1 000 \$), 180 \$ de moins que les jeunes issus de l'immigration économique (1 090 \$), mais 70 \$ de plus que les jeunes issus de l'immigration familiale (840 \$).

Le fait que les jeunes réfugiés gagnent sensiblement moins que les jeunes natifs et les jeunes issus de l'immigration économique semble s'expliquer

29. Au Québec, la qualité de l'emploi est généralement meilleure pour les travailleurs syndiqués que pour les travailleurs non syndiqués. Voir Luc Cloutier, « Bien définir la qualité de l'emploi pour mieux comprendre l'état et l'évolution du marché du travail », in Paul-André Lapointe (dir.), *La qualité du travail et de l'emploi au Québec. Données empiriques et cadres conceptuels*, Québec, Presses de l'université Laval, 2013, pp. 19-56. Le recensement de la population ne contient pas de question sur la syndicalisation, mais il est possible de l'estimer à partir des informations portant sur les cotisations syndicales et professionnelles. Selon cette estimation, 37,9 % des jeunes travailleurs québécois étaient syndiqués en 2016, une proportion très similaire à celle diffusée par Statistique Canada à partir de l'Enquête sur la population active (38,9 %) en 2016.

► **Tableau 4 : Nombre de semaines travaillées et revenu d'emploi moyen des jeunes de 25 à 34 ans nés au Canada ou y ayant immigré avant l'âge de 10 ans, par statut et catégorie migratoire, Québec, 2015**

	Réfugiés	Immigrants économiques	Réunification familiale	Natifs
<b>Nombre de semaines travaillées en 2015</b>				
Moyenne annuelle (semaines)	43,8	44,4	43,3	45,1
<b>Revenu d'emploi en 2015</b>				
Moyenne hebdomadaire (\$)	910	1 090	840	1 000

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada 2016, exploitation du fichier de données détaillées, calculs des auteurs.

aisément: ils travaillent en moyenne une à deux heures de moins par semaine et sont un peu moins susceptibles d'occuper un emploi de gestionnaire ou hautement qualifié. En outre, ils sont moins susceptibles d'être syndiqués que les natifs. Afin de départager la part attribuable à ces facteurs et celle attribuable aux autres caractéristiques des jeunes réfugiés, nous avons procédé à une analyse multivariée du revenu d'emploi (régression linéaire) en tenant compte, en plus du statut et de la catégorie migratoire, du nombre d'heures travaillées, du niveau de compétence de l'emploi, du statut d'emploi (employé/autonome, syndiqué/non syndiqué), du secteur d'emploi, du statut de minorité racisée (en distinguant les principales minorités racisées), de la période de migration, de l'âge à la migration, de l'âge au moment du recensement, de la connaissance des langues officielles, de la région de résidence et de la mobilité géographique au cours des cinq dernières années, du niveau de scolarité et de la présence ou non de limitations d'activité<sup>30</sup>. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les jeunes réfugiés affichaient un revenu d'emploi inférieur aux jeunes natifs et aux jeunes issus de l'immigration économique une fois tous ces facteurs pris en compte. Des analyses différenciées selon le sexe ont été réalisées.

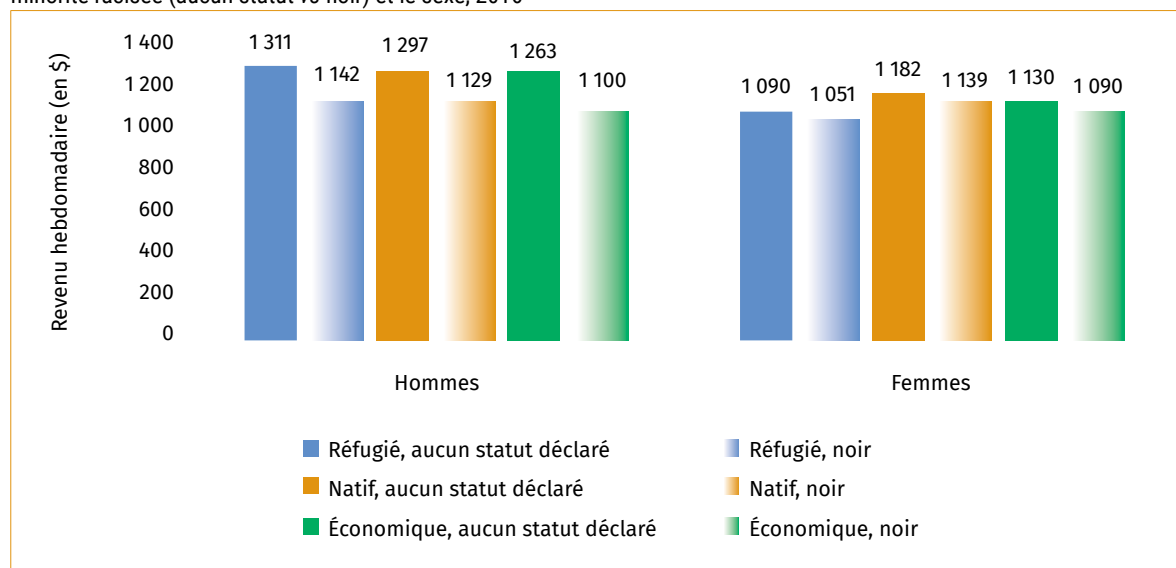
Chez les jeunes hommes, l'analyse révèle qu'il ne semble pas exister d'écart salarial entre les jeunes réfugiés, les jeunes natifs et les jeunes issus de l'immigration économique une fois tous les facteurs considérés. Cela signifie que les différences observées plus haut s'expliquaient effectivement par le profil spécifique des jeunes réfugiés, notamment leur plus faible nombre d'heures travaillées et le plus faible niveau de qualification de leur emploi. En revanche, l'analyse révèle que, toute chose égale par ailleurs, l'appartenance à certaines minorités visibles était liée à de plus faibles revenus, les Noirs, les Latino-Américains et, dans une moindre mesure, les

Asiatiques affichant des revenus hebdomadaires significativement inférieurs à celui des jeunes n'appartenant pas une à minorité racisée. La figure 2 illustre, en guise d'exemple, la situation des jeunes professionnels syndiqués noirs, âgés de 30 ans, diplômés universitaires et travaillant 40 heures par semaine dans le secteur des services à la production en comparaison à celle de leurs homologues n'appartenant à aucune minorité racisée. En somme, si le statut de réfugiés ne semble pas constituer un handicap sur le plan du revenu d'emploi, le fait d'appartenir à certaines minorités racisées semble en constituer un, et ce chez les jeunes réfugiés comme chez les autres jeunes s'auto-identifiant à une minorité racisée.

Chez les jeunes femmes, qui gagnent généralement moins que les jeunes hommes, l'analyse révèle que, même en tenant compte de l'ensemble des facteurs, les jeunes réfugiées gagnent globalement moins que les jeunes natives. En revanche, l'écart avec les jeunes femmes issues de l'immigration économique n'apparaît pas statistiquement significatif. Ces résultats sont importants dans la mesure où, alors que l'écart salarial entre les jeunes réfugiées et les jeunes issues de l'immigration économique semble bel et bien s'expliquer par les différents facteurs pris en compte dans l'analyse, ceux-ci ne suffisent pas à expliquer l'écart entre les jeunes réfugiées et les jeunes natives. Le fait qu'il n'y ait plus d'écart significatif entre les jeunes réfugiées et les jeunes issues de l'immigration économique laisse penser que ce n'est pas tant le statut de réfugiée que celui d'immigrante qui constitue un désavantage sur le plan salarial. Des analyses supplémentaires seraient toutefois nécessaires pour éclairer ce résultat. Enfin, notons que les écarts salariaux entre

<sup>30</sup>. Les résultats détaillés sont disponibles sur demande.

► Figure 2 : Revenus hebdomadaires estimés pour un jeune professionnel de 30 ans, diplômé universitaire, syndiqué et travaillant 40 heures par semaine dans le secteur des services à la production<sup>31</sup>, selon le statut migratoire, le statut de minorité racisée (aucun statut vs noir) et le sexe, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada 2016, exploitation du fichier de données détaillées, calculs des auteurs. Estimations provenant d'un modèle de régression linéaire.

les différentes minorités visibles semblent beaucoup moins importants chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes, bien que ceux-ci ne soient pas inexistantes.

## Conclusion

Cet article avait pour but d'examiner quelques indicateurs d'insertion socio-économique des jeunes québécois âgés de 25 à 34 ans et ayant immigré au Canada durant l'enfance en tant que réfugiés, donc essentiellement scolarisés au Québec. Il a permis de constater que, dans l'ensemble, ces jeunes réfugiés avaient atteint des niveaux de scolarité plus élevés que les jeunes natifs. Malgré cela, ils semblent rencontrer davantage de difficultés sur le marché du travail, présentant un taux de chômage plus élevé et occupant des emplois dont le profil diffère sensiblement de celui des jeunes natifs. En outre, leur revenu d'emploi semble inférieur à celui des jeunes natifs.

Ces différences ne semblent toutefois pas, ou très peu, être attribuables au statut de réfugié. L'analyse approfondie du risque de chômage et du revenu d'emploi a en effet permis de constater que celles-ci sont moins attribuables au statut de réfugié qu'à l'appartenance à une minorité racisée et, dans le cas du revenu des femmes, au statut migratoire. En somme, si les jeunes réfugiés semblent être parvenus

à surmonter les effets de sélection des milieux scolaires primaire et secondaire, ils ne semblent pas être parvenus à surmonter la stratification du marché du travail en raison de leur appartenance à une minorité racisée. Ce résultat va dans le sens des travaux qui ont documenté l'existence d'une certaine forme de discrimination sur le marché du travail québécois basée sur la racisation<sup>32</sup>. Rappelons que l'ensemble des jeunes étudiés dans la présente étude ont été scolarisés et socialisés au Québec, détiennent des diplômes qui y sont reconnus et maîtrisent, pour la plupart, le français et l'anglais.

La portée des résultats se limite à la situation des jeunes québécois qui ont été admis comme réfugiés au cours des années 1980 et 1990. Cette précision est importante dans la mesure où, depuis l'adoption de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en 2002, la sélection des réfugiés s'appuie davantage sur le besoin de protection et insiste moins sur la capacité d'un réfugié de s'établir au Canada<sup>33</sup>. Les analyses sur les cohortes plus récentes pourraient ainsi révéler des résultats différents. ■

31. Ces jeunes étaient bilingues, établis à Montréal depuis au moins 5 ans et sans limitation d'activité.

32. Paul Eid, *op. cit.*

33. Jennifer Hyndman, *op. cit.*